



ÉLÉMENT DE FIXATION D'UNE NOUVELLE TOITURE SUR ANCIENNE COUVERTURE DE FIBROCIMENT

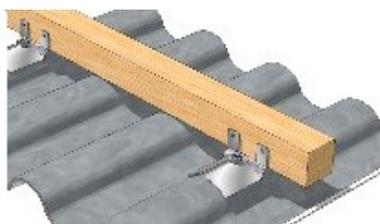
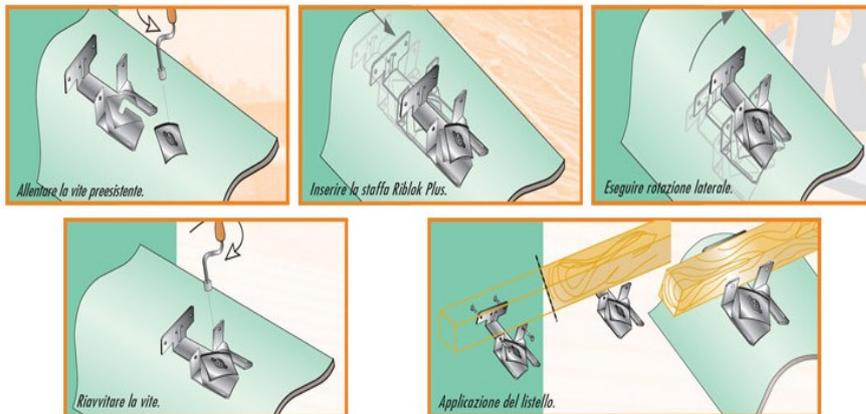
Pour réaliser des économies considérables sur la main-d'œuvre et résoudre l'épineux problème de l'élimination des tôles contenant de l'amiante, une nouvelle couverture peut être appliquée en la superposant à celle existante. Le nouvel élément de fixation permet de fixer une nouvelle toiture sur l'ancienne couverture sans nouveaux perçages. Il s'applique par un système autobloquant qui, en utilisant les vis de l'ancienne couverture.



Mise en œuvre très simple : sans dépose, sans perçage de la plaque fibro-ciment

Il faut impérativement installer des rives et faitières ainsi que tout élément pour empêcher le vent de s'introduire entre la sur toiture et le fibrociment.

Section de la lambourde bois 50x50



Patte d'ancrage à accrocher aux fixations existantes pour ancrer les chevrons longitudinaux 50x50

Destination : procédé de réfection d'anciennes couvertures en plaques ondulées de fibres-ciment (ou amiante-ciment) maintenues en place. Adapté aux anciennes couvertures en plaques ondulées de fibres-ciment.

Des avantages décisifs

Sain et économique : la sur-toiture permet de garder la toiture existante et sa mise en œuvre peut se faire sans interrompre l'activité du bâtiment.

- pas de brossage pour nettoyer la surface de la toiture, juste un nettoyage des mousses : la sur-toiture se pose directement
- pas de percement des plaques : une sur-toiture autonome grâce à son système d'accrochage
- pas de déchets ou de poussières d'amiante : la sur-toiture est un procédé qui permet de respecter la réglementation, ne nécessitant ni plan de retrait, ni déclaration préalable aux autorités compétentes, ni de mise en décharge classée.

Peu perturbant, sûr et durable

Pas de neutralisation des locaux : la mise en œuvre se déroule sans interruption de l'activité dans les locaux sous-jacents.

Hygiène et Sécurité

Attention : Les indications ci-après constituent un aide-mémoire bien sûr non exhaustif.

Elles ne sauraient dispenser l'homme de l'Art d'une connaissance complète des documents de référence (DTU, Normes, Avis Techniques, Cahiers des Charges de Pose...) résultant de la consultation de leur texte intégral. Comme pour tous travaux sur plaques ondulées en fibres-ciment, il convient de respecter les dispositions applicables à l'accès sur les couvertures en matériaux fragiles (cf. Recommandation des fiches de sécurité de l'OPPBT, notamment F1 F 02 et F1 M 02). Des dispositifs de protection des personnes (occupants et personnel de l'entreprise) et des biens matériels seront prévus en tenant compte des conditions du chantier, et consignés dans le plan de prévention retenu par l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage (information du personnel, filet à maille fine, bâchage en sous-face de toiture, platelage, échafaudage périphérique, condamnation de locaux, etc.). Si le contexte des travaux était susceptible de mettre des personnes en présence de poussières amiantées, il y a lieu de prévoir des dispositifs de protection pour les personnes concernées en respectant les dispositions réglementaires (cf. Guide de Prévention "Exposition à l'amiante" du Ministère des Affaires Sociales, l'OPPBT et l'INRS, ainsi que le fascicule "Amiante – ce que toute entreprise doit savoir" de la FFB).

Principaux documents de référence

DTU 40.31 : Couverture en plaques ondulées en fibres-ciment.

DTU 43.3 (NF P 84-206) : Toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité.

NF P 06-001 : Base de calcul des constructions – charges d'exploitation des bâtiments.

NF P 06-002 : Règles Neige et Vent NV65.

NF P 06-006 : Règles N84 et ses modificatifs - Action de la neige sur les constructions.